



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-04-81-T
Date : 25 mars 2011
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

**Composée comme suit : M. le Juge Bakone Justice Moloto, Président
M. le Juge Pedro David
M^{me} le Juge Michèle Picard**

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Décision rendue le : 25 mars 2011

LE PROCUREUR

C/

MOMČILO PERIŠIĆ

DOCUMENT PUBLIC

**DÉCISION RELATIVE À LA REQUÊTE DE L'ACCUSATION AUX FINS DE
REMPACER UN DOCUMENT**

Le Bureau du Procureur

M. Mark Harmon

Les Conseils de l'Accusé

M. Novak Lukić
M. Gregor Guy-Smith

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991,

SAISIE de la requête concernant la pièce D510, assortie d'une annexe confidentielle, déposée à titre non confidentiel le 24 mars 2011 (*Mr. Perišić Motion Regarding D510 with Confidential Annex*, la « Requête »), dans laquelle la Défense de Momčilo Perišić demande l'autorisation de remplacer la traduction de la pièce D510 téléchargée dans le système e-cour par une traduction révisée par la Section des services linguistiques et de conférence (la « CLSS »), figurant à l'annexe confidentielle de Requête¹,

ATTENDU que la Défense affirme avoir relevé des erreurs dans la traduction de la pièce D510 et demandé à la CLSS de la réviser²,

ATTENDU que l'Accusation ne s'oppose pas à la Requête³,

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la justice de remplacer, tel que cela est demandé, la traduction existante de la pièce D510 par la traduction révisée par la CLSS, figurant à l'annexe confidentielle de Requête,

EN APPLICATION de l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

FAIT DROIT à la Requête.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre
de première instance

/signé/

Bakone Justice Moloto

Le 25 mars 2011
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]

¹ Requête, par. 3.

² *Ibidem*, par. 1.

³ *Ibid.*, par. 2.